

Compte-rendu de la commission technique du mardi 14 mai 2024

Etaient présents :

ABELLO Stéphane	REMEA
BEAUPERE Sébastien	EGIS
BOUCHERY Nicolas	APAVE
BRETON Julien	RSK
CORDONNIER Nathalie	SUEZ Consulting
CROZE Véronique	ELEMENT-TERRE
FOURAGE Nicolas	SOCOTEC
GAGNOUX Xavier	AGROLAB
GUELORGET Yves	ANTEA GROUP
GUIBERT Pierre	RAMBOLL
KASKASSIAN Sébastien	TAUW
de LA HOUGUE Christel	UPDS
LAGNEAU Véronique	FONDASOL
MANSUELLE Laurent	SERPOL
MORIN Nathalie	SOCOTEC
PACAUD Olivier	BREZILLON
PETIT Sylvain	GINGER BURGEAP
PLANEL Nicolas	DIE REMEDIATION
POIRIER David	SECHE ECO SERVICES
POULIQUEN David	DEKRA
RENAUD Sébastien	ABO ERG
RICHARD Jean-Yves	SARPI Remediation
RIOU Magali	AGROLAB
ROGNON Amélie	ORTEC-SOLEO
RUF Amélie	GAUTHEY
SALOMONE Anaïs	SEREA
SENECHAUD Jonathan	COLAS Environnement
SHARP Nicholas	ERM
URVOY Gaëtan	EODD
ZELLER Quentin	ENGLOBE

1. Adoption du compte-rendu de la réunion du 20 mars 2024.

Le compte-rendu de la commission technique du 20 mars 2024 est adopté.

2. Informations diverses : publications récentes, dates à retenir,

Cf. diaporama en annexe.

3. Projet de fiches sur tks non innovantes : quels sujets vous intéresseraient ?

Cf. diaporama en annexe.

Les adhérents considèrent comme prioritaires les sujets concernant les techniques de mesures de terrain. Parmi les techniques citées, la technique FID devrait être présentée avec le MIP.

Il faudrait en outre ajouter les analyseurs portables spécifiques comme le lumex pour la mesure du mercure dans l'eau, l'air, les solides et les sédiments (Le pXRF de type NITON fait déjà l'objet d'une fiche « techniques innovantes »).

Les aspects « étalonnage » et « cadre de la mise en œuvre » devraient être abordés dans ces fiches pour que les résultats soient représentatifs.

L'appellation « non innovantes », peu vendeuse, pourrait être remplacée par « conventionnelles » ou « éprouvées ».

Julien Breton est d'accord pour représenter l'UPDS dans un GT qui se créerait.

Action : CDH fait remonter ces réponses au BRGM via le questionnaire qui lui a été envoyé par Noémie DUBRAC.

4. Point sur les GT et textes en cours

Cf. diaporama en annexe.

GT guide FPG/ELT : appel à relecteurs :

Les guides expliquent comment calculer le FPG (échelle du territoire) ou l'ELT (échelle du site). Ils ne donnent pas de conseil sur l'utilisation des valeurs obtenues. Pour le guide ELT, il faudrait que soient présentées différentes stratégies d'échantillonnage autour du site en fonction de la typologie de la source émettrice (rejets canalisés dans l'air, dans l'eau, source ponctuelle dans les sols de dissous/LNAPL, DNAPL, source linéaire, surfacique, etc.).

Action : CDH lancera un appel à bonnes volontés pour la relecture du projet de guide ELT.

GT Selecdepol :

Les adhérents sont OK pour que Selecdepol soit un outil de culture générale sur les techniques. Ils sont en revanche opposés à ce que le site fournisse des prix ou soit un outil de calcul de prix.

5. GT Laboratoires de juin 2024 : souhaiteriez-vous que le GT aborde des sujets spécifiques ?

Cf. diaporama en annexe.

Les sujets qui pourraient être abordés en GT Laboratoires sont les suivants :

- Analyse du Naphtalène via les BTEXN ou via les HAP16 : la comparaison des résultats obtenus via ces deux voies analytiques montre des différences. Toutefois, ces différences ne sont pas toujours dans le même sens, et ce, sans que cela soit a priori lié au type de sol ou à un biais d'échantillonnage. De ce fait, les adhérents réalisent souvent les deux analyses pour prendre en compte le résultat le plus pénalisant dans les calculs d'EQRS. Il serait souhaitable que le BRGM écrive dans la note dédiée qu'il faut réaliser les deux analyses, et pas seulement via les BTEXN.
- Il semblerait que certains labos refusent d'analyser les échantillons très chargés. Pourtant, ils peuvent procéder à des dilutions. Il faut néanmoins que les prestataires les informent du caractère chargé des échantillons envoyés car, en cas de concentrations trop fortes, le nettoyage des colonnes des appareils de mesure peut être long et complexe. Certains laboratoires refuseraient-ils de procéder à des dilutions ? Existe-t-il des méthodes normalisées ou de référence pour la réalisation des dilutions (les laboratoires font-ils tous la même chose quand ils diluent) ?

- Pourquoi l'analyse des PFAS n'a-t-elle pas été ajoutée dans la note ministérielle qui vient de paraître ? Les différents types d'analyses suscitent de nombreuses questions, pour tous les milieux (AOF, EOF, analyse des PFAS à chaîne courte, Top Assay,...) : pourquoi ne pas mettre à jour le guide UPDS/BRGM sur les analyses en contexte SSP ?
- Comment réaliser les analyses liées aux critères de dangerosité HP1 à HP15 dans un délai raisonnable ?

Question à poser au GP Terres ou GT PFAS de la FNADE : quelle application du Règlement européen POP sur les PFAS au niveau des ISD ?

Action : CDH transmet les questions au GT Laboratoires en vue de la réunion de fin juin.
CDH transmet la question à la FNADE sur l'application du règlement POP sur les PFAS.

6. Glossaire SSP : avis sur les définitions proposées

Cf. diaporama en annexe.

Polluant : Substance présente dans un milieu du fait de l'activité humaine et pouvant générer un risque pour le vivant, un ou plusieurs milieux ou les biens matériels.

Supprimer les notes 1 (notion de polluant primaire/secondaire pas utilisée) et 3 (notion réintroduite dans la définition avec « pour le vivant ») proposées.

Pollution ponctuelle : rejeter ce terme et sa définition car n'est pas utilisée. Par ailleurs, son utilisation dans la définition de « pollution concentrée » pose un problème, certaines pollutions concentrées (flottant) n'étant pas toujours ponctuelles mais surfaciques...

Pollution (chimique) : Présence d'un ou de plusieurs polluants dans un milieu.

La notion « d'introduction des polluants par l'activité humaine » est déjà incluse dans la définition du terme « polluant » que nous proposons ; il est donc inutile de le répéter ici. On pourrait même retirer « dans un milieu » de la définition car c'est également inscrit dans la définition de « polluant ».
Les notes actuellement proposées peuvent être conservées.

Pollution concentrée : Pollution (chimique) circonscrite affichant des concentrations d'un ou plusieurs polluants significativement supérieures à celles avoisinantes.

Ne pas utiliser le terme « ponctuelle » car une phase flottante n'est pas ponctuelle mais c'est une pollution concentrée.
Conservé les notes.

Site pollué : Site présentant une pollution (chimique).

Retirer la notion de source dans la définition, car les sites où il y a des pollutions concentrées qui ne sont pas des sources sont aussi des sites pollués.

Retirer la note, qui semble dire qu'un site remblayé et/ou un site avec des pollutions concentrées qui ne sont pas des sources n'est pas un site pollué

Remblai : matériau(x) apporté(s) sur un terrain pour en assurer la mise à niveau par élévation ou comblement.

Ne pas relier cette définition à la notion de « volume ». Les remblais sont des matériaux, pas un « volume ».
La note peut être conservée.

Il serait néanmoins souhaitable de la compléter en précisant « en fonction de leur nature, les remblais peuvent contenir des polluants ».

Dépollution :

Mise en œuvre de technique(s) consistant à réduire ou supprimer une pollution.

Retirer la suite de la définition, qui ouvre une trop large porte aux confinements – à cause du 2).

Conserver les notes mais ajouter que « la dépollution est à privilégier pour la gestion des pollutions concentrées ». Dans la note 1, le recours aux techniques pourrait être hiérarchisé (in situ puis sur site puis hors site) pour refléter ce qui est indiqué dans la méthodologie de gestion des SSP.

Environnement Local Témoin :

Zone géographique jugée exempte de toute anomalie anthropique liée aux activités, passées ou présentes, du site étudié. Conserver la suite de la définition.

L'ELT doit être réalisé sur une zone non impactée par le site étudié. En revanche, il ne peut pas être exempt de toute anomalie anthropique des sites des environs, ou il faudra faire tous les ELT au milieu de la campagne... ou même plus loin pour les polluants très persistants (par exemple les PFAS qui peuvent être transportés par les courants atmosphériques jusqu'en Arctique ou Antarctique).

Action : Ces propositions de modifications seront présentées au Bureau UPDS le 14/5 après-midi pour validation. CDH fera ensuite remonter les propositions de définitions validées par le Bureau au BRGM avant le 18 juin.

7. Sujets divers

Pas de sujet divers.

Prochaine réunion : 18 juin 2024 de 10h à 12h30 (en présentiel à Paris)